

Budget : ce qu'il faut savoir sur l'utilisation du 49.3 par le gouvernement

France 3, 19 octobre 2022

Vidéo disponible ici : [Budget : ce qu'il faut savoir sur l'utilisation du 49.3 par le gouvernement \(france24.com\)](https://www.france24.com/fr/budget/2022/10/19/budget-49-3-gouvernement)

Durée : 2'23''

L'article 49.3 de la Constitution Française donne la possibilité au gouvernement de faire adopter un texte sans avoir à passer par un vote du Parlement. La Première ministre, Elisabeth Borne, l'a utilisé à plusieurs reprises au mois d'octobre 2022. L'usage de ce texte, qui n'est pas nouveau sous la V^e République, pose de nombreuses questions.

Questions

1. D'après le document, le 49.3 peut-il être utilisé selon le bon vouloir du Premier ministre ?
2. Faites un axe du temps sur lequel vous ferez figurer :
 - tous les Premiers ministres cités dans la vidéo avec période durant laquelle ils ont exercé ;
 - les présidents de la République alors en place ;
 - mentionnez le nombre de fois où chaque Premier ministre a eu recours au 49.3 ;
 - faites figurer les raisons pour lesquelles ces Premiers ministres ont eu recours au 49.3.
3. Expliquez les avantages et les inconvénients du 49.3.